

La Minerve



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 685 CONCERNANT LES NUISANCES PAR LE BRUIT

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020, le règlement numéro 685 concernant les nuisances par le bruit.

Le but de ce règlement est de définir ce que constitue une nuisance par le bruit en général et par des travaux, et d'en établir les dispositions pénales.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 4 février 2020.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 février 2020, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 février 2020.

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière